

Formulaire ENV IN05B

Matériaux d'excavation et déblais non pollués

Selon l'Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD RS 814.600), l'Ordonnance sur les sites contaminés (OSites RS 814.680), la Directive fédérale sur les matériaux d'excavation (OFEFP, juin 1999) et les Instructions sur les matériaux terreux (OFEFP, décembre 2001).

Cette attestation constitue un **document de suivi** qui doit être obligatoirement rempli par le remettant à l'intention du preneur de **matériaux d'excavation non pollués** destinés aux remblayages autorisés, **quel que soit le volume de matériaux excavés**.

!!! Si ce formulaire n'est pas correctement rempli, le preneur doit refuser le déchargement de ces matériaux.

A remplir par le remettant

EVACUATION → Matériaux remis par :

Maître d'ouvrage :

Adresse :

Tél :

Fax :

Courriel:

Adresse du chantier :

N° de la parcelle :

Autorisation ENV : N° /

La parcelle concernée par l'excavation est-elle située sur un site inscrit au cadastre cantonal des sites pollués ou y a-t-il des suspicions d'une éventuelle contamination ?

non

oui

Si oui, avertir immédiatement l'ENV

Volumes par catégories

Catégorie	Volume [m ³]	Transporteur
Terre végétale non polluée (horizon A)		
Anciens remblais non pollués		
Sous-sol naturel non pollué (horizon B)		

Lieu et date :

Timbre et signature du remettant :

A remplir par le preneur

RECEPTION → Matériaux repris par :

Nom du site :

Resp. du contrôle :

Adresse :

N° de la parcelle :

Tél :

Fax :

Courriel:

Autorisation ENV : N° /

Contrôle des matériaux lors de l'excavation et/ou de la réception :

Un contrôle permanent doit être effectué pour garantir que les matériaux excavés et/ou remis ne présentent aucun signe particulier de pollution comme la présence de corps étrangers (déchets de chantier, déchets urbains, déchets végétaux, scories, etc.) ou une couleur ou une odeur suspecte. Si le chantier met en évidence des matériaux pollués, leur évacuation doit être arrêtée et l'ENV (tél. 032 420 48 00, courriel: secrenv@jura.ch) doit en être immédiatement informé.

En signant cette déclaration, le remettant et le preneur certifient que leurs données respectives sont conformes à la réalité :

Lieu et date :

Timbre et signature du preneur :